

L'insertion professionnelle après un diplôme d'État du sanitaire et social

Principaux résultats des enquêtes auprès des diplômés 2017 à 2022

L'enquête d'insertion, menée annuellement par le GREF Bretagne, permet d'observer l'évolution des principaux indicateurs d'insertion entre les différentes cohortes pour quinze diplômes d'État du sanitaire et social. Quels sont les principaux enseignements de ces enquêtes pour les cohortes 2017 à 2022 ?

Profil des diplômés d'État du sanitaire et social

Un secteur très féminisé : **85 % des diplômés sont des femmes**. Une légère évolution est constatée entre les cohortes 2017 (82 % de femmes) et 2022 (86 % de femmes). Des différences existent en fonction des diplômes préparés avec, par exemple, le diplôme d'auxiliaire de puériculture extrêmement féminisé (99 % de femmes) et celui d'ambulancier où les hommes représentent plus de la moitié des effectifs.

Des formés relativement jeunes : **67 % ont moins de 30 ans**. Néanmoins, la part des moins de 30 ans est en baisse sur la période 2017-2022. À l'inverse, les 50 ans ou plus représentent 4 % des formés (7 % si l'on regarde uniquement les formations sociales). La part des 50 ans ou plus augmente dans les formations sanitaires sur la période 2017-2022.

Quelle situation avant la formation ?

- **48 % étaient en emploi avant la formation**. Cette part reste stable pour les formations sanitaires mais a augmenté entre 2017 et 2022 pour les formations sociales.
- 35 % étaient déjà en formation avant. Cette part reste stable pour les formations sociales mais a augmenté entre 2017 et 2022 pour les formations sanitaires.
- 12 % étaient en recherche d'emploi avant l'entrée en formation. Cette part est en baisse pour les formations sanitaires et sociales.

Un taux d'accès à l'emploi très élevé

98 % des répondants ont occupé au moins un emploi dans les douze mois après l'obtention du diplôme. Ce taux d'accès à l'emploi est stable dans la durée, la part des individus ayant accédé à l'emploi se maintenant sur la période analysée. Aucune distinction notable entre le sanitaire et le social n'est présente concernant le fait d'accéder à un emploi dans l'année qui suit la sortie de formation.

Un accès au premier emploi relativement rapide

Pour le sanitaire, plus de neuf répondants sur dix ont accédé au premier emploi dans les trois mois qui ont suivi l'obtention du diplôme. Ce taux varie légèrement en fonction des cohortes (entre 91 % et 95 % en fonction des années).

Pour le social, la part des individus ayant accédé au premier emploi dans les trois mois qui ont suivi l'obtention du diplôme est légèrement plus faible, avec **plus de huit répondants sur dix** dans cette situation. En fonction de la cohorte de référence, le taux est compris entre 82 % et 86 %.

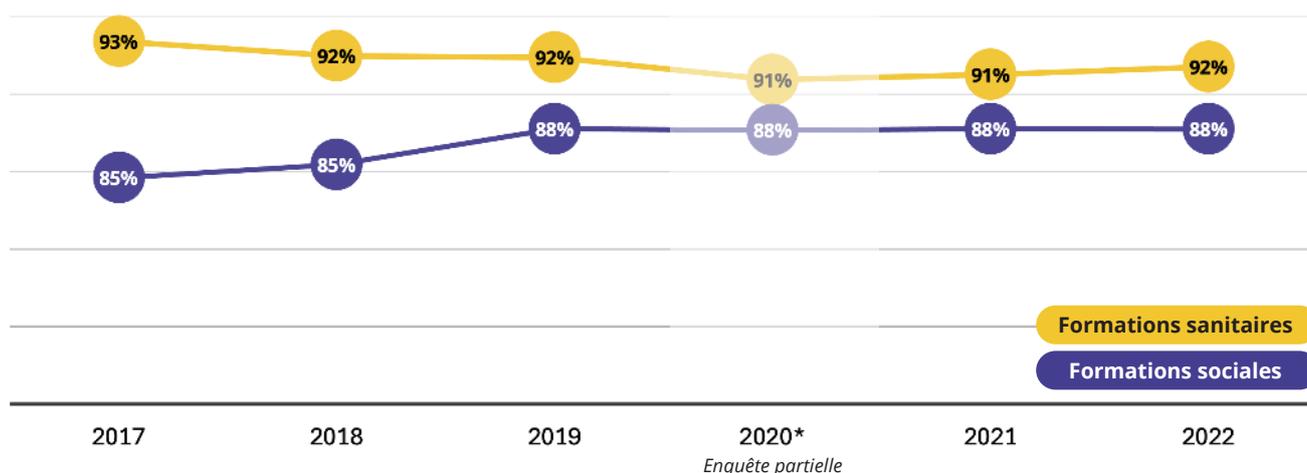


85 % de femmes

67 % - de 30 ans

4 % 50 ans ou +

Évolution du taux d'emploi douze mois après l'obtention du diplôme



Source : Enquêtes d'insertion auprès des diplômés d'État du sanitaire et social, cohorte 2017 à 2022, GREF Bretagne.

Plus de neuf diplômés sur dix en emploi à douze mois

Le taux d'emploi à douze mois est élevé pour l'ensemble des formations sanitaires et sociales enquêtées. Néanmoins, des différences existent entre le domaine sanitaire et social, ainsi qu'entre les formations au sein d'un même domaine.

Pour les formations sanitaires, la part d'individus en emploi à douze mois stagne pour les cohortes 2017 à 2022 (le taux reste compris entre 91 % et 93 %). Pour les formations sociales, le taux d'emploi à douze mois augmente entre 2017 et 2022 : il passe de 85 % pour les cohortes 2017 et 2018 à 88 % pour les cohortes suivantes.

Les individus n'occupant pas d'emploi à douze mois peuvent être **en recherche d'emploi, en formation ou en inactivité**.

Pour les formations sanitaires, les répondants sans emploi à douze mois sont ventilés de manière identique dans les autres catégories et représentent environ 3 % à chaque fois. Ces pourcentages restent stables entre les cohortes 2017 et 2022.

Pour les formations sociales, parmi les individus n'étant pas en emploi à douze mois, 8 % sont en recherche d'emploi, 3 % en inactivité et 2 % en formation. La part des individus en inactivité et en formation évolue peu entre 2017 et 2022. En revanche, la part des individus en recherche d'emploi diminue à partir de la cohorte 2020.

Un lien fort entre le diplôme obtenu et l'emploi occupé

Douze mois après l'obtention de leur diplôme, **92 % des diplômés en emploi déclarent occuper un emploi correspondant au diplôme obtenu**. Ce fort lien entre formation et emploi s'explique notamment par le fait que plusieurs métiers du secteur sanitaire et social sont réglementés. Ils ne peuvent être exercés qu'à condition de détenir le diplôme correspondant. C'est le cas par exemple pour les infirmiers ou encore les sage-femmes. Ce lien entre diplôme obtenu et emploi occupé est encore plus prégnant dans le domaine sanitaire avec 96 % des individus qui occupent un emploi qui correspond à leur diplôme, contre 84 % dans le domaine social.

Pour les individus occupant un emploi sans lien avec le diplôme obtenu, il peut s'agir de personnes n'ayant pas trouvé d'emploi en lien avec leur diplôme ou encore de personnes souhaitant changer de domaine professionnel.

Une augmentation des contrats à durée indéterminée

Une amélioration des conditions de travail est observée sur la période, avec une **hausse des contrats à durée indéterminée** pour les cohortes 2021 et 2022.

À douze mois, toutes cohortes confondues, 35 % des diplômés en emploi occupent un emploi sans limite de durée (CDI ou titulaire de la fonction publique). Ce taux est supérieur pour les diplômés du social (39 %) et, à l'inverse, légèrement plus bas pour les diplômés du sanitaire (33 %).

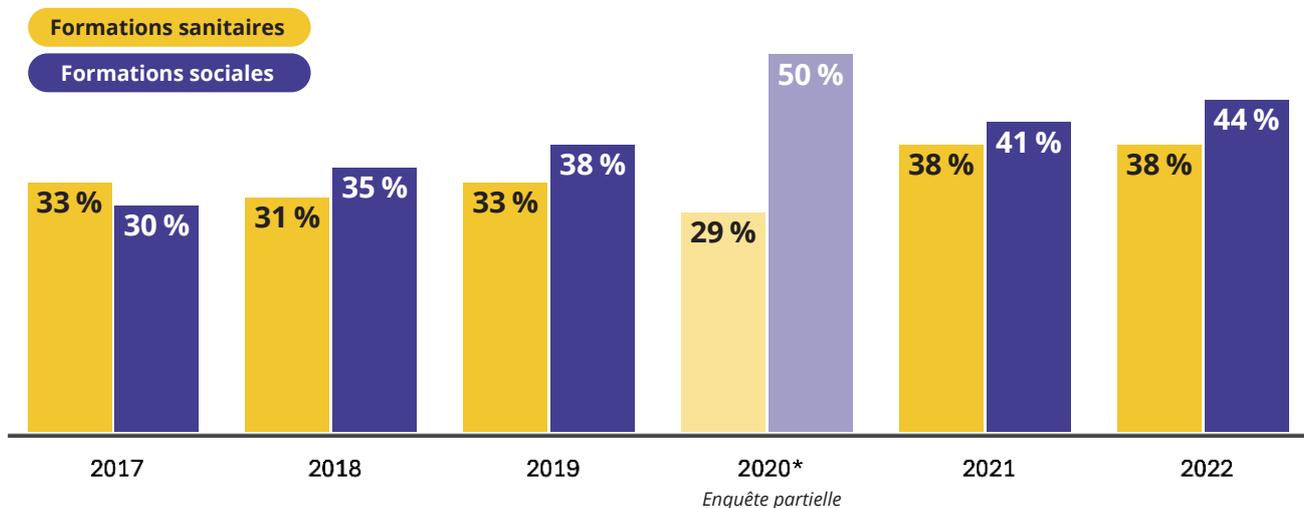
En fonction du type d'établissement employeur, du secteur d'activité, la part des contrats sans limite de durée diffère :

- **Plus de la moitié des diplômés exerçant dans le secteur privé ou associatif ont un contrat pérenne**, contre moins d'un quart de ceux exerçant dans le secteur public. La part des contrats sans limite de durée augmente ces dernières années pour tous les types d'employeurs, mais de manière plus rapide dans le privé. Le plus faible taux de contrats à durée indéterminée dans la fonction publique s'explique par les délais avant une titularisation.
- Selon le secteur d'activité, la part des contrats à durée indéterminée varie fortement : elle est de **58 % dans le secteur de l'aide à domicile** contre 25 % dans le secteur hospitalier. Néanmoins, elle est en hausse dans l'ensemble des secteurs pour les cohortes 2021 et/ou 2022.

De même, **les conditions d'emploi ne sont pas les mêmes en fonction du département d'exercice**. En effet, en Ille-et-Vilaine, 37 % des diplômés du sanitaire en emploi à douze mois ont un contrat pérenne et 43 % des diplômés du social, tandis que dans le Finistère ce sont seulement 30 % des diplômés du sanitaire en emploi à douze mois et 34 % des diplômés du social qui ont un contrat sans limite de durée. Hors Bretagne, 40 % des diplômés du sanitaire en emploi à douze mois ont un contrat pérenne et 39 % des diplômés du social. Ces différences géographiques sont à mettre en lien avec le profil des structures employeuses qui peut différer d'un département à l'autre.

Enfin, même s'ils sont très minoritaires, les hommes trouvent plus facilement des emplois durables que les femmes, douze mois après leur formation. Ce résultat est à nuancer au regard de la répartition genrée des effectifs par diplôme. En effet, un quart des hommes diplômés du sanitaire et social a obtenu un diplôme d'ambulancier (contre 3 % des femmes), diplôme sur lequel plus de huit personnes sur dix en emploi ont un contrat pérenne. Toutefois, même à diplôme équivalent, notamment dans le social, l'accès à l'emploi durable peut être inégal entre les femmes et les hommes. C'est le cas, par exemple, pour le diplôme d'éducateur spécialisé (43 % des hommes ont un CDI contre 35 % des femmes) ou encore celui de conseiller en économie sociale et familiale (43 % des hommes contre 34 % des femmes).

Évolution de la part des contrats à durée indéterminée



Source : Enquêtes d'insertion auprès des diplômés d'État du sanitaire et social, cohorte 2017 à 2022, GREF Bretagne.

Point sur l'intérim

Toutes cohortes confondues, **3 % des diplômés en emploi à douze mois sont intérimaires** mais cela est très variable en fonction des diplômes.

- **Pour les formations sanitaires**, l'intérim concerne principalement deux diplômes : 4 % exercent en intérim pour le diplôme d'aide-soignant et 2 % exercent en intérim pour le diplôme d'infirmier. Depuis la cohorte 2020, une augmentation est observée pour ces deux diplômes et atteint un pic avec la cohorte 2021 (7 % pour les aides-soignants et 5 % pour les infirmiers).
- **Pour les formations sociales**, l'intérim concerne principalement deux diplômes : 5 % exercent en intérim pour le diplôme d'accompagnant éducatif et social avec et 7 % pour le diplôme de moniteur-éducateur.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la durée minimale d'exercice avant de pouvoir exercer une mission d'intérim est désormais fixée à deux ans par décret. Cela concerne les professions de sage-femmes, infirmiers, aides-soignants, éducateurs spécialisés, assistants de service social, moniteurs-éducateurs et accompagnants éducatifs et sociaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux. **Ce nouveau décret va venir modifier le rapport à l'intérim des nouveaux diplômés.**

Les contrats à temps complet sont en hausse

Plus de huit diplômés en emploi sur dix exercent à temps complet : 87 % dans le domaine sanitaire et 74 % dans le domaine social. La part des temps complets est en hausse sur les deux dernières cohortes enquêtées et atteint 90 % pour les diplômés 2022 du sanitaire et 82 % pour les diplômés 2022 du social. En parallèle, une baisse du temps partiel subi est constatée depuis la cohorte 2020.

Nombre de contrats de travail sur les douze mois : des évolutions entre les cohortes 2017 à 2022

Autre indicateur permettant d'apporter un éclairage sur la stabilité des contrats de travail : le nombre de contrats cumulés sur douze mois.

42 % des diplômés ayant accédé à l'emploi ont signé entre deux et neuf contrats dans les douze mois après la sortie de formation et 14 % ont signé au moins dix contrats. **La part des individus ayant eu plusieurs contrats diminue entre les cohortes 2017 à 2022, tandis que celle des individus ayant eu un seul contrat augmente pour représenter plus de la moitié des diplômés pour les cohortes 2021 et 2022.** Le temps moyen en emploi est quant à lui resté stable sur cette période.

Sept diplômés sur dix exercent dans leur département de formation

70 % des diplômés en emploi à douze mois exercent dans leur département de formation. De fortes différences existent en fonction des diplômes, à mettre en lien avec le **maillage territorial des organismes de formation**. Lorsqu'une formation est dispensée uniquement sur un ou deux sites, comme c'est le cas pour le diplôme de sage-femme par exemple, la dispersion est plus élevée que lorsqu'une formation est dispensée sur une trentaine de sites répartis sur l'ensemble du territoire breton, comme le diplôme d'aide-soignant.

Plus de huit diplômés sur dix en emploi travaillent en région Bretagne douze mois après l'obtention du diplôme. Ce taux est encore plus élevé pour les diplômés de niveau 3 ou 4.

Depuis 2014, à la demande du Conseil régional de Bretagne, le GREF Bretagne réalise une enquête d'insertion auprès d'une grande partie des diplômés d'État du sanitaire et social formés dans les instituts Bretons. Cette enquête a pour objectif de produire annuellement des informations conjoncturelles et factuelles sur l'insertion professionnelle.

Les diplômés sont interrogés douze mois après l'obtention du diplôme, depuis la cohorte 2017, afin de connaître leur situation après la sortie de formation (emploi, formation, recherche d'emploi, inactivité). Pour les cohortes 2013 à 2016, l'enquête était réalisée quatorze à seize mois après la sortie de formation.

Champ de l'enquête

En fonction des années, le périmètre des diplômés intégrés à l'enquête évolue. **Quinze diplômés sont dans le champ de l'enquête chaque année depuis 2017.** L'étude se focalise sur ces quinze diplômés :

- **Sept formations sanitaires** : Aide-soignant, Ambulancier, Auxiliaire de puériculture, Infirmier, Manipulateur en électroradiologie médicale, Masseur-kinésithérapeute et Sage-femme.

Pour les formations sanitaires, les diplômés d'aide-soignant et d'infirmier regroupent près de huit diplômés sur dix.

- **Huit formations sociales** : Accompagnant éducatif et social, Assistant de service social, Conseiller en économie sociale familiale, Éducateur de jeunes enfants, Éducateur spécialisé, Éducateur technique spécialisé, Moniteur-éducateur et Technicien de l'intervention sociale et familiale.

Pour les formations sociales, les diplômés d'accompagnant éducatif et social et d'éducateur spécialisé regroupent près de la moitié des diplômés.

Cette étude porte sur la compilation des données de six années d'enquêtes (cohortes 2017 à 2022).

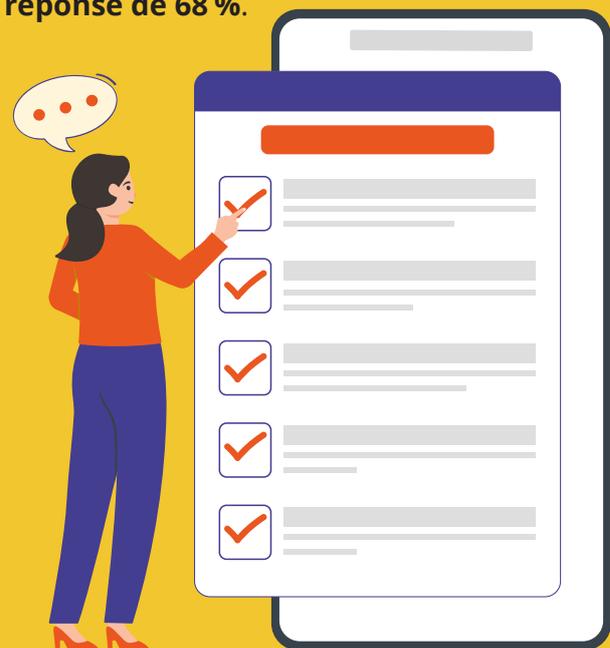
Pour la cohorte 2020, interrogée en 2021, l'enquête a été exceptionnellement restreinte à cinq diplômés d'État (Aide-soignant, Infirmier, Auxiliaire de puériculture, Accompagnant éducatif et social et Technicien de l'intervention sociale et familiale) en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.

Passation du questionnaire

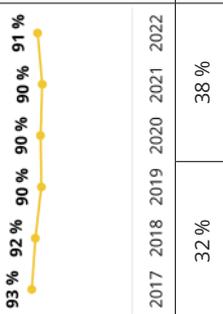
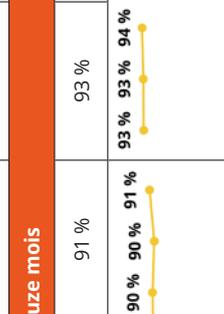
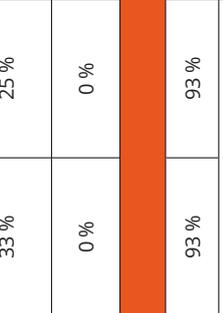
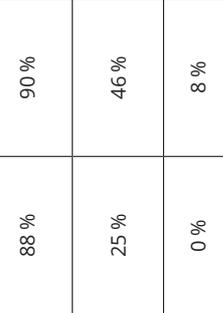
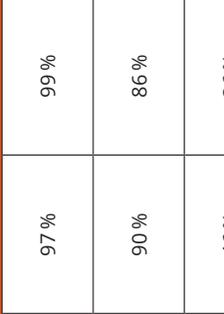
Dans un premier temps, les personnes à enquêter sont contactées par mail afin de remplir un questionnaire auto-administré. Dans un second temps, les personnes n'ayant pas répondu lors de la première partie de l'enquête sont contactées par téléphone par un prestataire extérieur.

Taux de réponse

Parmi les 23 000 personnes interrogées (dont 17 000 diplômés du sanitaire et 6 000 pour le social), ayant préparé un des quinze diplômés d'État sur lequel se focalise cette étude, entre 2018 et 2023 (cohortes 2017 à 2022), 15 700 ont répondu aux enquêtes, soit **un taux de réponse de 68 %**.



Formations sanitaires

	Aide-soignant		Ambulancier*		Auxiliaire de puériculture		Infirmier		Masseur-kinésithérapeute**	
	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022
Caractéristiques										
Nombre de diplômés	7 900	1 490	1 330	260	890	200	6 240	1 040	480	120
Part des femmes	92 %	90 %	42 %	40 %	99 %	99 %	87 %	90 %	54 %	62 %
Taux de réponse	64 %	62 %	73 %	73 %	67 %	71 %	68 %	61 %	64 %	54 %
Accès à l'emploi										
Part des individus ayant accédé à l'emploi au cours des douze mois suivant l'obtention du diplôme	98 %	98 %	99 %	98 %	97 %	99 %	98 %	98 %	99 %	100 %
Part des individus ayant accédé au premier emploi dans les trois mois après la sortie de formation	91 %	89 %	92 %	88 %	90 %	86 %	95 %	96 %	97 %	95 %
Part des individus ayant eu plusieurs contrats depuis l'obtention du diplôme	37 %	25 %	33 %	25 %	46 %	36 %	50 %	41 %	38 %	37 %
Dont la part des individus ayant signé 10 contrats ou plus	15 %	8 %	0 %	0 %	8 %	4 %	14 %	9 %	25 %	26 %
Taux d'emploi et caractéristiques de l'emploi à douze mois										
Taux d'emploi à douze mois	91 %	91 %	93 %	93 %	90 %	91 %	93 %	92 %	95 %	97 %
Évolution du taux d'emploi à douze mois										
Part des CDI	32 %	38 %	85 %	82 %	37 %	43 %	25 %	26 %	62 %***	65 %***
Part du temps complet	83 %	85 %	98 %	98 %	78 %	84 %	90 %	94 %	98 %	98 %
Salaires net mensuel	26 %	67 %	41 %	48 %	35 %	40 %	41 %	48 %	81 %	96 %
	salaires ≥ 1 750 €		1 500 € < salaires < 1 749 €		1 250 € < salaires < 1 499 €		salaires ≥ 1 750 €		salaires ≥ 1 750 €	
Part des individus exerçant en Bretagne	94 %	95 %	81 %	83 %	74 %	72 %	78 %	82 %	73 %	73 %
Dont part des individus travaillant dans leur département de formation	82 %	85 %	70 %	71 %	49 %	40 %	66 %	62 %	43 %	53 %

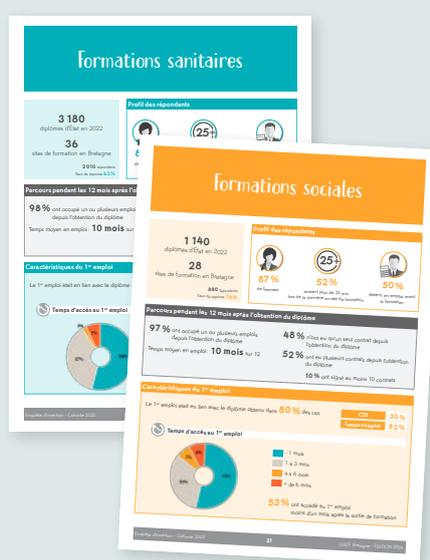
* : Pas d'enquête en 2020 / ** : Pas d'enquête en 2018 et 2020 / *** : Part de l'insertion auprès des diplômés d'État du sanitaire et social, cohorte 2017 à 2022, GREF Bretagne. Aucun résultat n'est présenté pour les diplômés de manipulateur en électroradiologie médicale et sage-femme car le nombre de répondants est ≤ à 40 par cohorte.

Formations sociales

	Accompagnant éducatif et social		Assistant de service social*		Conseiller en économie sociale familiale		Éducateur spécialisé*		Moniteur-éducateur*	
	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022	Cohortes 2017 à 2022	Cohorte 2022
Caractéristiques										
Nombre de diplômés	2 430	420	600	120	420	90	1 100	250	720	160
Part des femmes	88 %	88 %	95 %	91 %	95 %	98 %	81 %	81 %	77 %	79 %
Taux de réponse	70 %	72 %	84 %	90 %	87 %	88 %	74 %	78 %	73 %	79 %
Accès à l'emploi										
Part des individus ayant accédé à l'emploi au cours des douze mois suivant l'obtention du diplôme	97 %	96 %	98 %	99 %	95 %	92 %	99 %	100 %	98 %	98 %
Part des individus ayant accédé au premier emploi dans les trois mois après la sortie de formation	85 %	84 %	81 %	76 %	76 %	75 %	87 %	92 %	87 %	90 %
Part des individus ayant eu plusieurs contrats depuis l'obtention du diplôme	33 %	30 %	58 %	45 %	59 %	48 %	47 %	46 %	46 %	53 %
Dont la part des individus ayant signé 10 contrats ou plus	22 %	15 %	3 %	0 %	3 %	1 %	16 %	10 %	21 %	11 %
Taux d'emploi et caractéristiques de l'emploi à douze mois										
Taux d'emploi à douze mois	86 %	87 %	89 %	88 %	80 %	82 %	89 %	90 %	87 %	89 %
Évolution du taux d'emploi à douze mois										
	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022	2017 2018 2019 2020 2021 2022
Part des CDI	44 %	51 %	18 %	27 %	34 %	32 %	36 %	43 %	38 %	50 %
Part du temps complet	61 %	73 %	88 %	90 %	83 %	83 %	88 %	90 %	79 %	83 %
Salaires net mensuel	23 %	41 %	22 %	66 %	29 %	48 %	21 %	52 %	24 %	45 %
	1 500 € < salaire < 1 749 €		salaire ≥ 1 750 €		1 500 € < salaire < 1 749 €		salaire ≥ 1 750 €		1 500 € < salaire < 1 749 €	
Part des individus exerçant en Bretagne	93 %	95 %	79 %	82 %	78 %	82 %	72 %	80 %	78 %	83 %
Dont part des individus travaillant dans leur département de formation	85 %	89 %	61 %	58 %	55 %	55 %	56 %	64 %	57 %	67 %

* : Pas d'enquête en 2020 / Sources : Enquêtes d'insertion auprès des diplômés d'État du sanitaire et social, cohorte 2017 à 2022, GREF Bretagne. Aucun résultat n'est présenté pour les diplômés d'éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé et technicien de l'intervention sociale et familiale car le nombre de répondants est ≤ à 40 par cohorte.

Nos publications complètes



DIRECTRICE DE PUBLICATION
Delphine BURDAIS-PARANTHOËN

RESPONSABLE DE PUBLICATION
Christophe LEROY

RÉDACTION
Océane NOUAILHAS

MISE EN PAGE
Audrey BÉNIS

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
Freepik

PUBLICATION
Octobre 2024

REF
Bretagne
UNION EUROPÉENNE
Région Bretagne

REF Bretagne

5 rue de la Châtaigneraie
35 510 Cesson-Sévigné
Tél. 02 99 54 79 00

www.ref-bretagne.com

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

Contrat de plan
Etat-Région

Région BRETAGNE